



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 18 Mai 2015

Monsieur POULLOT Hubert  
Président de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Secrétariat du Comité de Bassin Rhône  
Méditerranée  
Département de la planification et de la  
programmation  
Agence de l'Eau RM&C  
2 – 4 allée de Lodz  
69 363 LYON CEDEX 07

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Consultation sur le projet de PGRI 2016-2021 Rhône Méditerranée

Monsieur le Président,

Vous sollicitez la CLE de la Vouge afin de vous faire connaître son avis sur le projet de PGRI RM 2016-2021.

Vous trouverez ci-joint l'avis de la CLE de la Vouge sur le sujet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président  
Hubert POULLOT

## Contexte

La Commission Locale de l'Eau du bassin de la Vouge est consultée sur le projet de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Rhône - Méditerranée par le préfet coordonnateur de bassin. Ce projet répond à la Directive Cadre Européenne « Inondations » (2007/60/CE).

En France, la Stratégie Nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations,
- réduire le coût des dommages,
- raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

La déclinaison française a été :

- de rédiger une Evaluation Préliminaire du Risque grâce à des données existantes,
- de sélectionner 122 Territoires à Risque Important (TRI) ; le bassin versant de la Vouge est concerné par le TRI du Dijonnais.
- de cartographier le risque, sur ces territoires, pour les crues fréquentes (30 ans), moyennes (100 ans) et rares (1 000 ans).

La stratégie nationale est déclinée dans des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI), à l'échelle des bassins hydrographiques

Les PGRI se structurent autour des cinq Grands Objectifs (GO) déclinés au niveau local :

- GO 1 : « Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation »
- GO 2 : « Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »
- GO 3 : « Améliorer la résilience des territoires exposés »
- GO 4 : « Organiser les acteurs et les compétences »
- GO 5 : « Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation »

Il est à noter que sur le TRI du Dijonnais, la cartographie de débordements des cours d'eau concernent uniquement l'Ouche, le Suzon, la Tille et la Norges (donc aucun du bassin de la Vouge).

## Avis

Le projet de PGRI introduit les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) comme étape de planification sur les TRI. Le TRI de Dijon englobe les bassins de la Vouge, de l'Ouche et de la Tille. L'élaboration de cette SLGRI nécessitera la constitution d'une gouvernance locale.

Si les dispositions de ce projet sont partagées par la CLE de la Vouge, elle note néanmoins :

- la complexité et le manque de lisibilité de cette démarche, eu égard aux dispositifs de planification existants (SCoT, PLU, PPRi, AZI, SAGE, etc...),
- le manque d'information quant au portage de la SLGRI sur le TRI du Dijonnais
- l'absence d'une modélisation de débordement des cours d'eau du bassin de la Vouge, et son corollaire, l'absence de risque pour les communes comprises entièrement sur le bassin de la Vouge ou situées à l'écart des rivières concernées par cette analyse (Marsannay la Côte, Perrigny les Dijon, Chenôve),
- le très faible impact de la mise en œuvre de la SLGRI pour le bassin de la Vouge.